

# CQP Accompagnateur de raft et nage en eau vive

RNCP37501 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 3                   |
| Code(s) NSF             | 335                        |
| Formacode(s)            | 15472, 15436               |
| Code(s) ROME            | G1201                      |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement sur demande |
| Convention collective   | 3328 — Sport               |
| Date d'enregistrement   | 24/04/2023                 |
| Date d'échéance         | 24/04/2026                 |

## Certificateur(s)

**ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015**  
**CPNEF Sport**

## Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme                             | SIRET          | Habilitation                     |
|---------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| CDA-EVOLUTION 2                       | 90161385100012 | Former et organiser l'évaluation |
| COMITE REGION SUD PACA DE CANOE-KAYAK | 49755327100022 | Former et organiser l'évaluation |
| SPORT-PERFORMANCE-SANTE               | 49022781600066 | Former et organiser l'évaluation |

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le raft et la nage en eau vive sont deux pratiques récréatives facilement accessibles au grand public et constituant la principale offre de pratique touristique aux clientèles familiales, privées et ACM. Deux types de pratiques sont organisés :

- La pratique en milieu naturel en rivière de classe 2 à 5 proposée principalement en secteur montagneux.
- La pratique au sein de bassins artificiels d'eau vive répartie sur l'ensemble du territoire.

L'offre de certification professionnelle actuelle ne permet pas de répondre à l'ensemble du besoin d'emploi généré par les activités saisonnières en eau vive. Ceci entraîne d'une part des problématiques de développement économique pour les structures qui organisent l'activité et d'autre part, cela engendre des problématiques sécuritaires et environnementales puisque de nombreuses structures font appel à des professionnels non spécialistes et non formés pour l'encadrement de ces disciplines bien qu'ils disposent des prérogatives d'encadrement

### ACTIVITÉS VISÉES

Les activités « nage en eau vive » et « raft » sont définies de la manière suivante :

- Nage en eau vive : Activité sportive de glisse et de pleine nature dans laquelle les nageurs descendent le cours d'une rivière, à l'aide d'un flotteur en mousse en se propulsant et dirigeant à l'aide de palmes.
- Raft : Activité sportive de glisse et de pleine nature dans laquelle des pagayeurs descendent le cours d'une rivière dans une embarcation constituée de boudins gonflables et capable d'emmener entre 4 et 12 personnes.

L'accompagnateur en Raft et en eau vive a vocation permet l'évolution en sécurité des pratiquants sur des espaces naturels et artificiels en respectant les attentes des différents publics. Les activités professionnelles attendues sont:

- L'accueil les différents publics sur le temps qui précède la navigation (vestiaires, accès à l'eau, respect du milieu de pratique).
- La prise en compte des besoins et des attentes des pratiquants afin de proposer une séance adaptée en raft ou en nage en eau vive.
- L'attribution du matériel nécessaire à la pratique du raft et de la nage en eau vive.
- l'évaluation de la satisfaction client et mise en œuvre de la démarche qualité
- la prise en compte et mise en œuvre des paramètres de la sécurité préventive (sécurité, réglementation, matériel, technique, fonctionnement du groupe...)
- le suivi d'un programme de navigation en convoi en raft et en eau vive défini et adapté au public accueilli.
- la navigation en autonomie et de façon sécurisée en classe III en mobilisant différentes techniques de progression.
- l'accompagnement d'une sortie proposée par un responsable, en raft ou en nage en eau vive, en conseillant les pratiquants et en adaptant son intervention au regard des besoins des pratiquants et des conditions de pratique.
- la gestion des incidents et intervention pour restaurer une situation de pratique sécurisée en raft et en eau vive.
- la réaction face à un accident au cours de la pratique en milieu naturel et en milieu artificiel l'activité de raft et de nage en eau vive.
- la préparation et réparation du matériel de raft et de nage en eau vive en répondant aux contraintes règlementaires et environnementales ainsi qu'aux besoins techniques, récréatifs et sécuritaires des pratiquants.
- la préparation de l'espace artificiel de pratique de raft et de nage en eau vive.
- la recherche d'emploi et d'activités à animer
- la programmation d'actions de formation et de professionnalisation

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Préparation d'une séance de raft ou de nage en eau vive en milieu naturel et artificiel en s'engageant dans une démarche qualité.
- Accompagnement des pratiquants dans l'activité de raft ou de nage en eau vive en respectant les principes de sécurité
- Préparation et maintenance d'un site artificiel de pratique et du matériel nécessaire aux activités du raft et de nage en eau vive
- Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

## Blocs de compétences

### **RNCP37501BC01 — Préparation d'une séance de raft ou de nage en eau vive en milieu naturel et artificiel en s'engageant dans une démarche qualité.**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- C.1.1.1. Informer les pratiquants sur les règles d'usage visant au respect du site de pratique de raft et de nage en eau vive et de son environnement en veillant les faire respecter.
- C.1.1.2. Accueillir les participants avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap en veillant à s'assurer qu'ils peuvent participer à une séance de raft et de nage en eau vive
- C.2.1.1. Identifier les attentes et les motivations des pratiquants en amont d'une séance de raft ou de nage en eau vive en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.
- C.2.1.2 : Evaluer le niveau de pratique, les capacités et limites des pratiquants pour une séance de raft ou de nage en eau vive en utilisant des outils d'évaluation avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.
- C.1.2.3. Proposer des prestations de raft ou de nage en eau vive adéquates aux attentes des pratiquants en choisissant des parcours et des supports de navigation adaptés suivant l'évaluation de leur niveau.
- C.1.3.1. Equiper les pratiquants en utilisant du matériel adapté à la pratique du raft ou de la nage en eau vive avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.
- C.1.3.2. Vérifier l'usage par les pratiquants des équipements de protection individuelle afin de garantir la sécurité de la navigation en raft ou en nage en eau vive en intervenant le cas échéant.
- C.1.4.1. Mesurer la satisfaction des pratiquants en utilisant des outils d'évaluation pour modifier ou ajuster l'offre de navigation à proposer en raft ou en nage en eau vive.
- C.1.4.2. Conseiller les pratiquants pour favoriser leur évolution et le goût de la pratique en raft ou en nage en eau vive.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle suivie d'un entretien :

La mise en situation professionnelle se déroule sur le lieu d'accueil des pratiquants, le lieu est choisi par l'organisme de formation.

La durée de la séquence d'accueil est de 15 min maximum. Elle est suivie d'un entretien oral de 20 minutes maximum avec les évaluateurs.

L'organisme de formation fournit au candidat un public, du matériel de navigation, un plan de navigation. Ce public ne sera pas constitué par des stagiaires en formation "CQP accompagnateur raft et nage en eau vive".

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves.

### **RNCP37501BC02 — Accompagnement des pratiquants dans l'activité de raft ou de nage en eau vive en respectant les principes de sécurité.**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

C.2.1.1. Assurer la mise en œuvre d'une séance de raft et de nage en eau vive en transmettant les informations utiles à son bon déroulement.

C.2.1.2. Présenter aux pratiquants les règles de navigation et les consignes de sécurité pour suivre une séance de raft ou de nage en eau vive en veillant à leur bonne compréhension.

C.2.2.1. Suivre un plan de navigation en convoi de raft et de nage en eau vive défini en amont par le responsable du convoi en proposant des adaptations en fonction du niveau des pratiquants.

C.2.2.2. Naviguer en convoi en raft et nage en eau vive en appliquant les consignes du responsable du convoi conformément aux principes internationaux de communication orale et gestuelle.

C.2.3.1. Assurer une navigation sécurisée en raft et en nage en eau vive au sein d'une rivière de classe III en mobilisant les techniques de navigation adéquates, ses connaissances règlementaires et environnementales.

C.2.3.2. Optimiser ses déplacements en raft et en nage en eau vive en ayant une lecture anticipée du courant et du relief de la rivière.

C.2.3.3. Identifier les zones à risque sur une rivière de classe III maximum afin de sécuriser la navigation de celle-ci en raft et en nage en eau vive.

C.2.4.1. Expliciter les différentes techniques d'initiation en raft ou nage en eau vive afin de faciliter la navigation avec les embarcations.

C.2.4.2. Apporter des conseils et des corrections techniques afin d'adapter la progression individuelle et collective des pratiquants tout au long de l'activité en raft et nage en eau vive avec une attention particulière à ceux en situation de handicap.

C.2.5.1. Se positionner au sein du convoi de navigation en raft et en nage en eau vive pour intervenir rapidement en cas d'incident.

C.2.5.2. Intervenir en cas d'incident en utilisant les techniques de sécurité et de sauvetage spécifiques à l'activité de raft et de nage en eau vive.

C.2.5.3. Prévenir la base nautique en cas d'incident en utilisant les moyens de communication adaptés au lieu de pratique de raft et de nage en eau vive.

C.2.6.1. Protéger le(s) blessé(s) en mettant en sécurité le reste du convoi de raft et de nage en eau vive.

C.2.6.2. Alerter les secours en cas d'accident en respectant les procédures existantes et en utilisant les moyens de communication adaptés au lieu de pratique de raft et de nage en eau vive.

C.2.6.3. Appliquer les procédures de sécurité en milieu artificiel afin de stopper l'activité de raft et de nage en eau vive sur la rivière en assurant la sécurité des utilisateurs.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle suivie d'un entretien :

La mise en situation sera réalisée sur une rivière de classe III.

Le support de navigation (raft ou nage en eau vive) sera tiré au sort par le candidat.

Le lieu de la certification sera défini par l'organisme de formation.

La navigation se déroule en convoi conformément à la réglementation en vigueur.

L'organisme de formation fournit au candidat un public, du matériel de navigation, un plan de navigation.

Ce public n'est pas constitué de stagiaires en formation "CQP accompagnateur raft et nage en eau vive"

Le candidat dispose de 20 min maximum de préparation et a la possibilité de reconnaître le parcours de la manière qui lui apparaît le plus appropriée.

La durée de la séquence de navigation est comprise entre 45 min à 90 min.

La séquence de navigation est suivie d'un entretien oral de 20 minutes maximum avec deux évaluateurs.  
Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).

+

Démonstration technique suivie d'un entretien.

Les deux supports de navigation raft et nage en eau vive doivent être présentés.

La démonstration technique et sécuritaire est réalisée sur une rivière de classe 3 choisie par l'organisme de formation.

L'organisme de formation fournit au candidat du matériel de navigation.

La durée de l'épreuve de navigation est comprise entre 30 et 60 min (deux supports présentés).

La séquence de navigation est suivie d'un entretien oral de 20 minutes maximum avec deux évaluateurs. Lors de l'entretien la gestion des incidents et l'intervention pour restaurer une situation de pratique sécurisée seront abordées.  
Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves.

### **RNCP37501BC03 — Préparation et maintenance d'un site artificiel de pratique et du matériel nécessaire aux activités du raft et de nage eau en vive**

#### **LISTE DE COMPÉTENCES**

C.3.1.1. Contrôler l'état des différents types de matériel de navigation afin de rendre compte d'éventuelles anomalies en vue d'effectuer les opérations d'entretien quotidien.

C.3.1.2. Réaliser l'entretien et les réparations de base sur le matériel de navigation afin de garantir son utilisation de manière sécurisée.

C.3.1.3. Organiser le transport du matériel de raft et de nage en eau vive de manière sécurisée à l'aide d'une remorque.

C.3.1.4. Appliquer les éléments réglementaires en vigueur afin de contrôler les équipements individuels de protection, le matériel de navigation et de sécurité nécessaires à la pratique du raft et de nage en eau vive.

C.3.2.1. Vérifier l'état de l'espace de pratique nautique artificiel de raft et de nage en eau vive en garantissant son usage de manière sécurisée.

C.3.3.2. Réaliser l'entretien quotidien et les réparations de base sur l'espace de pratique artificiel de raft et de nage en eau vive en permettant un usage sécurisé.

#### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Entretien oral avec deux évaluateurs sur la base de cas concrets (durée comprise entre 10 et 20 minutes)

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves.

### **RNCP37501BC04 — Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives**

#### **LISTE DE COMPÉTENCES**

C.4.1.1. Repérer les opportunités d'emploi sportif sur un territoire en mobilisant différentes sources d'informations

C.4.1.2. Comparer les différents types de contractualisation en vue de développer son activité dans le domaine du sport.

C.4.2.1. Repérer les actions de formations en vue de faire évoluer son projet professionnel

C.4.2.2. Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité.

#### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Une présentation d'un projet professionnel par le candidat à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur.

Cette présentation est suivie d'un entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum, dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes maximum de questions)

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves.

## **Secteur d'activité et type d'emploi**

#### **SECTEURS D'ACTIVITÉS**

Le titulaire du CQP d'accompagnateur en Raft et en eau vive exerce principalement une activité salariée dans toutes les structures du champ de la CCNS (associations, structures professionnelles...).

**TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES**

Le titulaire du CQP Accompagnateur de raft et de nage en eau vive est susceptible d'encadrer tout public.

Sa responsabilité s'exerce au regard :

- Des publics dont il a la charge,
- Des matériels et des locaux nécessaires à l'activité.

Le titulaire du CQP d'accompagnateur de raft et de nage en eau vive exerce son activité :

- Sur des rivières naturelles jusqu'en classe 3 :

Il exerce au sein d'un convoi sous la responsabilité d'un diplômé de niveau 4 présent dans le convoi.

Le convoi est défini comme un groupe composé de plusieurs embarcations ou nageurs qui effectuent la même séance et dont l'organisation de la navigation permet aux encadrants de se porter mutuellement assistance dans la gestion de la progression et de la sécurité.

- En bassin artificiel :

Il exerce sous la responsabilité d'un diplômé de niveau 4 présent sur le site en milieu artificiel

Le bassin artificiel est défini par un équipement dans lequel existe la possibilité d'arrêter le débit d'eau en quelques minutes via un bouton poussoir et l'aménagement du bassin permettant de s'abriter et ou s'extraire facilement de la rivière.

**RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ**

L'encadrement contre rémunération des activités physiques et sportives est une profession réglementée dont le cadre législatif est défini par l'article L.212-1 du code du sport : seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L.212-2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle :

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article L.6113-5 du code du travail.

Conformément aux exigences du Code du Sport (Art. L.212-1 et R.212-1) en matière d'encadrement rémunéré des activités physiques ou sportives, le CQP d'accompagnateur de raft et nage en eau vive atteste que son titulaire :

1° est capable de mobiliser les connaissances techniques et pédagogiques propres à l'activité du vol en soufflerie expert et de maîtriser les techniques de sa pratique dans des conditions assurant la sécurité des pratiquants et des tiers ;

2° maîtrise les comportements à observer et les gestes à exécuter en cas d'incident ou d'accident.

**Marché du travail**

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Modérée (3/5)<br>Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 3 sur 5.                                     |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique                                                                               |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 2 721 €                                                                                                                                    |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | J4X60 — Agents et hôtesses d'accompagnement · tension 2/5 (Faible)<br>J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 3 687                                                                                                                                      |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 33 %                                                                                                                                       |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les prérequis à l'entrée en formation du CQP Accompagnateur de raft et nage en eau vive sont les suivants :

1-

Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat

Le candidat doit présenter l'une des pièces suivantes en cours de validité (original ou photocopie lisible recto/verso) :

- Carte nationale d'identité française ou étrangère
- Passeport français ou étranger
- Permis de conduire français sécurisé délivré depuis le 16 septembre 2013 suivant le décret du 09 novembre 2011.
- Carte de combattant délivrée par les autorités françaises
- Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires françaises
- Carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, conformément à la réglementation des étrangers, ces titres doivent être à jour concernant l'adresse déclarée.

Cas particulier d'un mineur ou d'un incapable majeur :

- Pièce justificative d'identité du mineur ou de l'incapable majeur (si la pièce d'identité ne peut être présentée, un livret de famille ou un extrait d'acte de naissance est accepté),
- Pièce justificative d'identité de son représentant (père ou mère disposant de l'autorité parentale/jugement de tutelle + pièce d'identité de la personne désignée tuteur),

2-

Être titulaire d'une attestation de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ou équivalent à cette attestation.

3-

Être âgé de 18 ans révolus lors du jury de certification

4-

Présenter une « attestation de natation / sauvetage » de 100 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur. Cette attestation est délivrée par une personne titulaire d'une certification professionnelle a minima de niveau 4 ayant des prérogatives d'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité.

Ces situations pourront faire l'objet d'aménagements ou d'adaptation pour les candidats en situation de handicap sous réserve que les capacités attendues puissent être maîtrisées.

Les titulaires des diplômes de surveillant de baignade, de BEESAN, de BPJEPS activités aquatiques, de maître-nageur sauveteur et de BNSSA ou de tout autre diplôme équivalent, obtiennent de droit l'attestation de « Natation / Sauvetage ».

5-

Réussir un test technique organisé par l'organisme de formation.

Le test technique d'exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification comporte les épreuves suivantes :

- En raft démontrer sur une rivière de classe 3 les compétences techniques et sécuritaires en position d'équipier.
- En nage en Eau Vive, démontrer les techniques de navigation et de sécurité permettant une évolution sécurisée en groupe sur une rivière de classe 2 comportant des passages de classe 3.

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.

La CPNEF Sport ou l'OC Sport désignent les représentants des salariés et des employeurs d'organisation

représentatives dans la branche du sport. Ils sont éligibles à ce titre de siéger au sein des jurys pléniers du CQP Accompagnateur de raft et nage en eau vive.

Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentant(s) des salariés désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un ou deux représentant(s) des employeurs désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un représentant pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du/des délégataire(s) et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le jury plénier ne peut se dérouler que si le quorum de 75% des membres composant le jury est atteint.

Le délégataire veillera à ce que sa représentation au sein du jury plénier permette à ce dernier de sécuriser ses décisions pour toutes les candidatures en VAE.

Le jury plénier est présidé par le représentant du délégataire qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.

## Base légale

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Date de décision                     | 24/04/2023 |
| Durée de l'enregistrement            | 3 ans      |
| Date d'échéance de l'enregistrement  | 24/04/2026 |
| Date de dernière délivrance possible | 24/04/2030 |

## Liens avec d'autres certifications

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP36661, RNCP37039, RNCP37503, RNCP37723

## Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37501/>

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 9                 |
| Parcours menés à terme | 9                 |
| Taux d'achèvement      | 100 %             |
| Période                | 07/2024 – 09/2026 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés     | 9                 |
| Montant total engagé     | 21 650 €          |
| Coût moyen par dossier   | 2 406 €           |
| Durée moyenne            | 245 h             |
| Période                  | 06/2024 – 04/2026 |
| France compétences       | 97 %              |
| Reste à charge titulaire | 3 %               |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.